Affaires fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **17 (1971)**

Heft 2

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

affaires fédérales

La Suisse forme des hôteliers au Kenya

(A.T.S.) Récemment, le Conseil fédéral a libéré une somme d'un million de francs, prise sur le crédit-cadre de la coopération technique, pour la poursuite d'un projet de formation de personnel hôtelier au Kenya.

L'Office suisse d'expansion commerciale (O.S.E.C.), à Lausanne, rappelle à ce propos qu'en 1969, des experts suisses ont contribué à la création d'une école hôtelière à Nairobi.

Celle-ci offre d'une part des cours de quatre ans qui s'adressent à des Africains désireux d'acquérir une formation de cadres moyens de l'hôtellerie, et d'autre part des cours de recyclage à l'intention du personnel qui se trouve déjà en service dans la branche hôtelière.

Le tourisme (grâce notamment aux grands parcs nationaux) est un élément important du développement économique du Kenya. Ce pays finance actuellement 12 % de ses importations par l'apport de devises dû au mouvement touristique. Le tourisme est ainsi la deuxième industrie d'exportation du Kenya, qui prête dès lors la plus grande attention à la formation d'un personnel hôtelier qualifié.

La réalisation du projet suisse a été confiée par le délégué à la coopération technique à l'entreprise « Touristconsult », à Bâle. La nouvelle contribution de la Confédération permettra de continuer cette réalisation pendant deux ans.

L'économie suisse en 1970: rétrospectives et perspectives

(C.P.S.) En Suisse, les tensions conjoncturelles se sont maintenues, mais la croissance économique s'est un peu ralentie en raison de l'épuisement des réserves du marché de l'emploi. En même temps, la hausse des prix s'est malheureusement accélérée.

Du fait d'un accroissement des achats à l'étranger, les chiffres d'affaires du commerce extérieur ont atteint un montant sans précédent et le déficit de la balance commerciale s'est élevé à 4,9 milliards de francs pour les dix premiers mois de 1970 ; il a ainsi dépassé sensiblement le solde passif record qui ait jamais été enregistré en une année, soit 4,1 milliards de francs. On ne peut dire encore si les recettes que tire la Suisse de ses prestations de services à l'étranger, elles aussi en augmentation, suffiront à couvrir le déficit des échanges commerciaux.

En ce qui concerne les différentes branches de l'économie, l'industrie textile et de l'habillement a été pleinement occupée dans l'ensemble ainsi que le rapporte le « Bulletin » illustré du Crédit Suisse consacré à la revue de l'année 1970 ; mais dans cette branche, l'accroissement de la production a été nettement inférieur à la moyenne suisse. Pour 1971, les perspectives sont considérées de façon assez nuancée en raison des tendances incertaines de la mode.

L'industrie de transformation des métaux, elle aussi, a d'une manière générale derrière elle une année de plein emploi et pour l'an prochain le ton des pronostics est confiant. Dans l'industrie chimico-pharmaceutique qui exporte environ neuf dixièmes de sa production, l'expansion s'est poursuivie. La position internationale de la branche s'est renforcée grâce à l'augmentation de la production des filiales étrangères et, de l'avis de M. Samuel Koechlin de Ciba-Geigy, qui s'exprime dans les rubriques « Le point de vue des chefs d'entreprises» qui paraissent pour la première fois dans le « Bulletin », l'industrie chimique suisse a suffisamment de facultés créatrices pour maintenir ses positions sur le plan international.

Quant à l'industrie alimentaire, presque tous les secteurs ont pu augmenter, bien que lentement, leur production ; dans l'agriculture, le rendement des cultures et de l'élevage a été satisfaisant tant du point de vue quantitatif que qualitatif. La pénurie de personnel et les conditions atmosphériques ont sensiblement entravé les travaux du secteur de la construction, de sorte que les commandes non exécutées porteront probablement sur quelque 3 milliards de francs. Un renchérissement sensible de la construction sera inévitable l'an prochain en raison de relèvements massifs des salaires.

Dans le secteur des assurances, qui a dans l'ensemble connu une année satisfaisante malgré un accroissement de

sinistres importants, les primes vont être majorées en 1971 dans quelques branches des assurances accidents, responsabilité civile et dommages particulièrement touchés par le renchérissement. Pour le commerce de détail, l'année a été normale ; on note une tendance toujours plus marquée à la rationalisation des méthodes d'exploitation et à la création de grands magasins à assortiment limité. Au chapitre du tourisme en revanche — deuxième en importance, après les revenus de capitaux, des sources de recettes invisibles de notre pays —, on a enregistré des résultats records. A la faveur de l'essor conjoncturel, les télécommunications et les transports ont aussi dans l'ensemble marqué une progression. Dans le domaine du transport de personnes, la route continue néanmoins à gagner en importance aux dépens des chemins de fer.

En ce qui concerne les perspectives économiques, le tableau se présente sous un jour assez nuancé estime le Crédit Suisse. La menace d'une nouvelle vague de protectionnisme aux Etats-Unis crée une grande insécurité ; pour l'avenir de l'Europe, où le Marché commun fait ses premiers pas vers l'union monétaire, la reprise des pourparlers visant à surmonter la division du continent en deux blocs économiques est d'une importance primordiale. Sur le plan conjoncturel, la phase de récession semble toucher à sa fin aux Etats-Unis.

En Suisse également, le point culminant de la croissance sera vraisemblablement dépassé en 1971. La progression du produit national brut réel sera de l'ordre de 3 à 3,5 % et, donc moins forte qu'en 1970, tandis que la hausse du coût de la vie risque de s'accélérer. D'après le Crédit Suisse, le maintien du pouvoir d'achat de la monnaie reste dès lors une tâche primordiale et les banques œuvrent déjà dans ce sens puisqu'elles se sont engagées à observer une limitation des crédits. Il est d'autant plus souhaitable qu'elles soient soutenues dans leurs efforts par les autres secteurs, notamment par les Pouvoirs publics.

Les problèmes de la paysannerie suisse

(A.T.S.) « La situation actuelle de l'agriculture est très grave» : c'est en ces termes que M. René Juri, directeur de l'Union suisse des paysans, a commencé l'exposé qu'il a prononcé à Lausanne devant une assemblée d'information réunissant 300 paysans vaudois.

Selon M. Juri, deux secteurs de l'agriculture suisse peuvent être améliorés : la production de lait et celle de viande. Si l'on a assisté depuis quelque temps à un assainissement de la production laitière, il n'en subsiste pas moins un «trou» de 300 millions de francs dans le compte laitier. Mais l'augmentation des prix de vente du lait et des produits laitiers n'est pas une solution. Derrière elle se dessine le spectre de la grève du beurre, de la ruée sur la margarine et de l'intense concurrence des produits étrangers. Il importe en priorité de prendre des mesures à la douane.

En ce qui concerne la viande de porc, les préoccupations sont peu nombreuses actuellement, les prix étant relativement stables. Mais en Suisse et davantage encore à l'échelon européen, on entrevoit pour ce printemps de gros excédents de viandes de porc. Si le passage de la production laitière à celle de viande de gros bétail ne s'est pas fait sans heurts, l'Union suisse des paysans estime néanmoins que l'orientation donnée à la production est juste.

Evoquant enfin le problème de l'intégration européenne, M. Juri a affirmé que la Suisse ne pourra pas s'appuyer sur les autres pays neutres et sera

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11e
Tél. : 700-37-42 à 37-44
Télex : 23922 Fischer Paris

contrainte de faire cavalier seul. Si les dirigeants du Marché commun acceptent que la Suisse conserve son autonomie en matière de politique et de prix agricoles, ils exigeront pourtant qu'elle reste aussi bon client qu'auparavant et qu'elle achète ses produits aux prix européens et non mondiaux.

Travailleurs étrangers : aucun contingent supplémentaire et création d'un fichier central des étrangers

(A.T.S.) Le Conseil fédéral n'accordera pour le moment aucun contingent supplémentaire de travailleurs étrangers aux cantons : en effet, malgré une diminution des étrangers occupés à l'année, l'objectif de la stabilisation n'a pas encore été atteint. En outre, le gouvernement a décidé de créer un registre central des étrangers « dans l'intérêt d'un recensement sur des effectifs étrangers ».

Ces décisions ont été prises à la suite d'un rapport du Département fédéral de l'Economie publique sur les répercussions observées jusqu'ici par suite de la nouvelle réglementation concernant la main-d'œuvre étrangère, et ont été présentées au cours d'une conférence de presse par M. Brugger, chef du dit Département.

Les conclusions du rapport sont fondées sur une enquête en août de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sur l'effectif de la main-d'œuvre étrangère sous contrôle et d'une enquête de police fédérale des étrangers sur le nombre des étrangers établis en Suisse. Leurs résultats montrent que le nombre des travailleurs étrangers occupés à l'année a diminué de 12.731 entre août 1969 et 1970, soit une réduction de 2,9 %, ce qui constitue un premier succès vers la stabilisation.

Cependant, celle-ci n'est pas encore atteinte, car le nombre des travailleurs établis a augmenté et excède le recul des travailleurs à l'année. Ainsi les efforts en vue de la stabilisation de l'effectif de la main-d'œuvre étrangère doivent être poursuivis, et le Conseil fédéral ne pourra accorder de contingents supplémentaires pour la délivrance d'autorisations d'exception. Les cantons ne disposent donc que des nombres maximums octroyés jusqu'à présent, soit 18.500 au total, dont 1.500 réservés à la Confédération, malgré les requêtes des cantons d'Obwald, de Nidwald, Fribourg, Vaud et Glaris, qui demandaient la libération d'une nouvelle tranche de contingents cantonaux prévus pour l'octroi d'autorisations exceptionnelles.

Pas d'afflux vers les cantons industriels

Les enquêtes de l'Ofiamt et de la police des étrangers montrent qu'entre 1969 et cette année, il n'y a pas eu d'afflux rapide de travailleurs étrangers sous contrôle vers les cantons industriels. C'était une conséquence des nouvelles mesures de limitation que l'on craignait pourtant.

Les seuls cantons industriels à connaître une augmentation notable sont Bâle-Campagne et Soleure, alors que Genève et Argovie figurent parmi les cantons où l'on relève les plus fortes réductions. On note même des réductions à Zurich et Bâle-Ville. A l'opposé, quatre cantons dits « en voie de développement » ont enregistré une augmentation du nombre des travailleurs à l'année : Obwald, Nidwald, Appenzell R. I. et Fribourg.

Variations entre groupes de professions minimes

En chiffres absolus, les déplacements de main-d'œuvre entre groupes de professions sont minimes. Ils répondent cependant à ce que l'on attendait et se sont faits nettement vers les professions du secteur des prestations de services et vers les professions offrant des salaires de pointe.

Les départs ont souvent été compensés largement par un emploi accru de la main-d'œuvre saisonnière, particulièrement dans le bâtiment et dans l'industrie hôtelière. Il faut notamment souligner que les plaintes de l'industrie hôtelière ne sont pas étayées par la statistique. En effet, le déficit des travailleurs à l'année est presque entièrement comblé par une augmentation des saisonniers et des frontaliers, et ne s'élève qu'à 0,3 % du nombre total des personnes occupées dans cette branche.

La statistique des étrangers

La décision de créer un registre central des étrangers ne pourra entrer en vigueur immédiatement, son introduction demandant quelque temps. C'est pourquoi les communes sont invitées à mettre à jour leurs registres des étrangers à l'occasion du recensement fédéral, afin de pouvoir disposer dans

l'intervalle déjà de statistiques des étrangers améliorées. En outre, les statistiques des travailleurs étrangers ne seront plus établies qu'en décembre, mais également en avril et en août. Enfin les employeurs et les logeurs seront tenus d'annoncer les étrangers qui s'en vont.

La liberté de presse sur la défensive

(A.T.S.) « 1970 est en fin de compte une année de déceptions et de défaites pour ceux qui voient dans le degré de liberté de presse un baromètre pour le degré de liberté tout court », déclare M. Ernest Meyer, directeur de l'Institut international de la presse (IIP), dans le rapport annuel de cette organisation. « Le processus engagé actuellement dans le Monde, poursuit-il, montre une tendance générale à la restriction de la liberté de presse, même dans les pays qui s'en proclament vivement les défenseurs. Il s'avère aussi qu'il devient de plus en plus impropre de confronter les pays à liberté de presse avec ceux qui en sont démunis, car entre les pays à tradition libérale en matière de presse comme l'Angleterre et le conformisme absolu de la Chine populaire s'étend toute une gamme de zones grises. »

Dans le Monde libre

« Dans de nombreux pays du Monde libre, ajoute M. Meyer, sous les pressions des intérêts vitaux économiques, une certaine antinomie entre éditeurs et rédacteurs risque de s'établir. Les éditeurs soucieux de la rentabilité de leurs entreprises sont souvent moins enclins à des engagements qui pourraient leur aliéner des lecteurs dans le centre, à leur droite ou à leur gauche, que leurs rédacteurs plus facilement attirés par l'engagement. Enjeu et victime du conflit latent pourrait être cette liberté de presse dont les deux prétendent à juste titre et à leur manière être les défenseurs. »

Dans le Monde communiste

« Il n'y a pas de changement fondamental dans le Monde communiste en ce qui concerne la liberté de presse par rapport aux années précédentes, écrit encore le président de l'Institut international de la presse. Cependant, ajoute-t-il, les journalistes occidentaux dans les pays communistes ont rencontré plus d'entraves qu'à l'accoutumée, plus particulièrement en U.R.S.S., où quelques 1.500 journalistes et collaborateurs de la radio et de la télévision ont été licenciés au cours d'une épuration générale des moyens d'information, nombre de correspondants occidentaux ont, en outre, eu des démêlés avec les autorités. »

M. Meyer fait ensuite le point de la situation de la liberté de presse telle qu'elle est pratiquée (ou non) dans les différents pays du Monde. Il note à cette occasion « qu'il est inutile de souligner que dans les pays où la presse n'est, ou ne peut être, que le porte-parole de la vérité gouvernementale, il n'y a pas de changement notable à enregistrer. Quant à l'un des événements qui représente probablement le plus grand succès remporté dans le Monde en ce qui concerne la liberté de la presse, c'est l'abolition complète de la censure de la presse par le gouvernement libanais formé en octobre ».

Amérique latine : dangers pour les journalistes décrivant ensuite la liberté de la presse telle qu'elle est pratiquée en Amérique latine, M. Meyer affirme qu'elle a encore perdu du terrain au cours de l'année écoulée. « C'est sous les assauts des extrémistes de droite et de gauche, écrit-il, que la liberté de presse y est laminée dans un processus dont la brutalité n'égale que l'incohérence. L'énumération détaillée des attaques contre des publications et des dangers qu'encourent des journalistes est impressionnante. »

Nécessité d'une défense efficace du « Swiss Made »

(C.P.S.) «La Suisse Horlogère» consacre un éditorial à la nécessité d'une défense efficace du « Swiss Made ». L'organe officiel de la Chambre suisse de l'Horlogerie relève à ce propos qu'il convient d'insister sur l'importance que revêt pour l'industrie horlogère — et pour les autres industries suisses d'exportation — la protection de l'indication de provenance suisse. Notre pays s'est en effet acquis de longue date une réputation de bienfacture et de soin dans la fabrication des différents produits de ses industries. Cela est spécialement valable pour les montres suisses qui, malgré une concurrence étrangère virulente, jouissent toujours d'une enviable réputation. Qui dit suisse, dit qualité.

Une des meilleures preuves de ce « goodwill » dont jouit l'industrie horlogère suisse est, hélas, la prolifération abusive de montres étrangères qui se voient parées du label « Swiss Made ». Les contrefacteurs savent parfaitement qu'une montre se vendra plus facilement, et à meilleur prix, si l'acheteur croit qu'elle a été fabriquée dans notre pays. C'est précisément pour essayer de lutter plus efficacement contre ces abus qu'il est important d'introduire dans le droit public suisse une définition claire et précise de ce qu'est une montre suisse.

Il est en effet difficile, dans l'état actuel des choses, de mener une procédure devant un tribunal étranger si la partie plaignante doit admettre que le droit suisse lui-même ne définit pas ce qu'est un produit pouvant se prévaloir de l'indication d'origine suisse. Le juge étranger, devant la carence de notre législation, sera peu enclin à chercher une solution que les principaux intéressés n'ont pas trouvée, et la partie adverse aura beau jeu de faire valoir ses arguments. Une fois cette définition adoptée, elle revêtira une

grande importance pour les pays avec lesquels nous avons conclu — ou conclurons — des traités bilatéraux pour la protection des indications de provenance.

Il faut enfin insister sur la nécessité de lier la définition « Swiss Made » à un contrôle de la qualité. En effet, la loi sur les marques de 1890 est fondée sur la conception qu'un produit, pour pouvoir bénéficier d'une indication de provenance, doit avoir été fabriqué dans un certain pays et présenter les caractéristiques qui font la réputation de ce lieu. Une montre suisse évoque dans l'esprit du consommateur une longue tradition de qualité et de précision. Il ne faut donc pas que la confiance de l'acheteur soit trompée par des produits qui n'atteignent pas une qualité minimale, sinon on court le risque de voir diminuer, puis disparaître, le renom de notre industrie.

Si une réputation est lente à s'élaborer, elle se détruit en revanche très rapidement. L'incorporation dans le droit public d'une définition de l'indication de provenance suisse liée à un contrôle de la qualité n'a aucune visée protectionniste. Elle a été conçue dans une optique de promotion de nos produits.

La Caisse suisse de voyage en 1970

(C.P.S.) L'administration de la Caisse suisse de voyage a siégé à Berne, sous la présidence du professeur W. Hunziker, pour examiner le rapport sur l'année écoulée, ainsi que le programme d'activité et le budget pour 1971, qui porte sur un montant de 5,9 millions de francs. Elle a également pris connaissance de la nomination de M. H. Risch, secrétaire de direction, en qualité de nouveau vice-président.

Au cours de l'année qui touche à sa fin, la Caisse suisse de voyage a pu étendre sensiblement son champ d'activité. Dans le domaine de l'encouragement des vacances familiales, il a été possible de mettre complètement en exploitation les centres Reka de Montfaucon et Wildhauss dont l'agrandissement vient d'être achevé ; en outre, la Caisse a directement loué à des conditions avantageuses 375 logements de vacances à plus de 5.000 familles comprenant 23.400 personnes. Par ailleurs, l'administration a été informée des excellents résultats qu'a donné le développement du système si apprécié d'épargne et de paiement au moyen des chèques Reka. Pour cette année, on s'attend à un chiffre d'affaires de plus de 67 millions de francs ; le nouveau chèque, valable pour toutes les prestations touristiques, y compris l'achat d'essence, tend à jouer un rôle de plus en plus important.

Le programme d'activité pour la nouvelle année prévoit en particulier l'achèvement du centre de vacances de Zinal (Val d'Anniviers) ainsi que l'acquisition de terrains pour la construction de nouveaux centres de vacances aux Grisons, dans l'Oberland bernois ainsi qu'en Suisse centrale. Cette année encore, 300 familles nombreuses ont pu jouir de leurs premières vacances passées en commun. Au village Reka de Montfaucon, des infirmes rivés à leur fauteuil ont pu, pour la première fois, bénéficier de vacances au dehors, avec leur famille, dans des logements spécialement aménagés à leur intention ; en l'occurrence, la Caisse suisse de voyage a fait une véritable œuvre de pionnier.

Une année significative pour l'horlogerie

(C.P.S.) Sous la présidence de M. Gérard Bauer, la F.H. a tenu dernièrement à Bienne son Assemblée générale ordinaire. Outre différents points de nature budgétaire et financière, l'ordre du jour comportait notamment la modification d'un article des statuts touchant à l'arbitrage, l'état des travaux sur la nouvelle législation horlogère, la politique industrielle de l'A.S.U.A.G. et l'examen du Rapport de gestion 1970. C'est en présentant ce document que M. René Retornaz, directeur de la F.H., a rappelé les problèmes que l'année écoulée a posés au secteur du produit terminé.

Sur le plan extérieur, l'absence de politique commerciale aux Etats-Unis grève les échanges mondiaux d'une hypothèse d'incertitude et d'insécurité. Les menaces protectionnistes se confirment. Les nations industrielles luttent contre l'inflation. L'horlogerie suisse, particulièrement sensible à ces mouvements, doit intensifier son effort de prospection tandis que ses organisations professionnelles poursuivent inlassablement les négociations visant à faciliter l'accès aux marchés.

Le Français

3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé, vous y dégusterez la bonne fondue suisse et les délicieuses croûtes au fromage

René DOUILLARD
FLEURISTE

38, av. de la République
Tél. VOL. 87-98 **PARIS-11e**

Livre dans le monde entier par **INTERFLORA**

Sur le plan intérieur, l'année a vu s'élaborer la législation horlogère qui entrera en vigueur le 1er janvier 1972. Protection du « Swiss Made » et contrôle technique des montres sont les piliers des nouveaux projets qui assurent, après 40 années d'interventionnisme étatique, la libéralisation de l'industrie horlogère.

C'est aussi la première fois depuis les années 30, que les relations entre les fournisseurs de pièces constitutives et leurs clients du produit terminé s'établissent non plus sur la base d'accords généraux mais selon des relations commerciales classiques. La pénétration de fournisseurs dans le domaine du produit terminé risque cependant de fausser le jeu. Aussi convient-il de se montrer circonspect quant à l'évolution des rapports entre ces deux secteurs.

C'est à ces questions principalement que se consacre le Rapport de gestion 1970 de la F.H., qui décrit en outre l'évolution des différents marchés horlogers, les progrès de la recherche, et d'une manière générale l'activité de la F.H. qui, cette année encore, a confirmé sa vocation d'organisation de service.

Paiement des salaires sans numéraire

(C.P.S.) Répondant à une interpellation parlementaire, le Conseil fédéral relève que le paiement des salaires sans numéraire a pris de l'ampleur ; avec les progrès prévisibles de la technique des ordinateurs, il [illegible] répandra sans doute tou-

[illegible] est avant [illegible] nilieux pa- [illegible] e de nom- [illegible] mps. D'au- [illegible] compte-sa- [illegible] à la poste, [illegible] du compte [illegible] uméraire ses propres factures ; la plupart des travailleurs devraient par conséquent accueillir favorablement le transfert du salaire sur un compte, pourvu que des frais et commissions excessifs ne soient pas débités pour les propres opérations de paiement du titulaire et qu'un manque de sécurité du compte ne vienne pas compromettre la valeur nominale du salaire. Au besoin, le travailleur pourrait se protéger contre ce danger en refusant de se faire ouvrir tout compte-salaire ou refusant au moins l'ouverture d'un compte auprès d'un établissement ou d'une banque désignée par l'employeur. Les banques cantonales et les autres banques renommées, ainsi que l'office de chèques postaux, offrent de toute façon une sécurité suffisante.

En principe, le salaire à verser constitue pour l'employeur une dette portable. L'article 25 de la loi fédérale sur les fabriques, encore en vigueur aujourd'hui, impose aussi, dans l'intérêt de l'ouvrier, le paiement comptant du salaire, à son lieu de travail et une certaine proportion des travailleurs de l'économie privée continuera de préférer ce mode de paiement. La disposition précitée est appelée à être abrogée à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions sur le contrat de travail ; mais si le nouveau droit ne prévoit plus le paiement au comptant, il ne l'exclut pas pour autant, de sorte que le travailleur pourra l'exiger s'il y tient. En raison du phénomène évoqué plus haut, cet état de choses pourrait toutefois favoriser dans un avenir proche ou lointain la tendance à instituer soit par voie contractuelle, soit dans le règlement d'entreprise, le paiement sans numéraire pour tout le personnel de l'entreprise. Plus les efforts de rationalisation seront poussés et atteindront tous les milieux intéressés, moins l'on sera disposé à tenir compte de vœux particuliers quant au mode de paiement du salaire, et plus spécialement le paiement au comptant.

Actuellement, l'employeur n'a pas le droit inconditionnel de verser le salaire sur un compte contre la volonté du travailleur, à moins d'y être fondé en vertu d'un accord ou du règlement d'entreprise. Le travailleur peut aux mêmes conditions refuser que son salaire lui soit versé sur un compte, ou exiger qu'il soit remis à une banque qu'il aura désignée lui-même, soit à l'office de chèques postaux.

Les enfants et la télévision

(C.P.S.) Le « Bulletin des médecins suisses » publie dans sa dernière livraison une étude du plus haut intérêt, analysant le comportement des enfants face à la télévision, le trouble que celle-ci peut provoquer dans leur frêle structure et l'usage qu'il convient d'adopter des « étranges lucarnes » pour ne pas causer de traumatismes physiques et psychiques.

Cinéma et télévision sont des « media », c'est-à-dire qu'ils servent d'intermédiaires. Ce qu'ils nous apportent n'est pas de première main. L'une des plus grandes erreurs est de croire que ce que nous transmettent le film et le petit écran est la réalité. Il est dans la nature de tous ces moyens de communication de ne pouvoir rendre de façon directe le monde tel qu'il est, mais de nous le montrer uniquement à travers le filtre de leurs possibilités techniques. Les appareils ne nous mettent donc pas face à face avec la vie et les événements réels ; ils nous font voir au contraire un deuxième monde ingénieusement imaginé. Les moyens de communication de masse ont fait que, pour la plupart des gens, l'information ainsi reçue devient, à côté de l'expérience personnelle, la réalité immédiate.

La télévision a pour but d'informer. Or, si nous suivons dans son évolution l'enfant en quête d'informations, c'est-à-dire la manière dont il explore son entourage, nous nous apercevons de ce qui suit :

1. Il se sert pour cela de tous ses sens : il tâte et palpe gens, bêtes, objets ; ce sont avant tout les objets qu'il manipule et expérimente.

2. La perception est toujours directe.

3. Manipuler et expérimenter constituent un processus ininterrompu. Cent fois, mille fois, l'enfant passe ses mains sur le visage de sa mère, pousse un véhicule, pose deux cubes l'un sur l'autre, emboîte deux objets. Il expérimente jusqu'à ce qu'il ait compris. C'est après seulement qu'il va plus loin.

En expérimentant sans cesse de la sorte, l'enfant apprend à connaître son entourage de mille côtés. C'est là-dessus que se greffera l'imagination féconde, qui constituera plus tard la base de toute activité créatrice. Or, comment l'enfant est-il, à la télévision, confronté à la réalité ?

1. L'information lui parvient seulement par l'œil et par l'oreille, les autres sens ne sont pas concernés.

2. On montre à l'enfant une réalité transformée.

3. Il s'agit toujours d'impressions médiates. La qualité de la perception diffère absolument de celle d'une chose directement vécue.

4. L'information ne se répète pas. Les images se suivent sans interruption, que l'enfant les ait ou non saisies.

5. Une entière cohérence entre les images fait généralement défaut. Le spectateur doit opérer lui-même la liaison. C'est une exigence à laquelle l'enfant à l'âge pré-scolaire est tout à fait incapable de satisfaire, et à l'âge scolaire très partiellement seulement.

Et la revue des médecins de donner les conseils suivants, que les parents feraient bien de méditer et d'appliquer :

1. La question à poser n'est pas : Télévision « oui ou non », mais : Télévision « quand et comment ». Tout comme personne n'aurait l'idée de prétendre que le téléphone est bon ou mauvais, la télévision n'est en soi ni bonne ni mauvaise ; la question est de savoir s'en servir raisonnablement.

2. La télévision à l'âge pré-scolaire est une complète erreur. Beaucoup ont pris l'habitude d'en abuser, d'en faire un «baby sitter ». A ce propos, un auteur a qualifié le poste de télévision de « grand-mère électrique ».

3. L'enfant qui fréquente ses premières classes n'a pas besoin de télévision, mais on doit lui permettre de regarder de temps à autre une émission. A ce niveau toutefois, la télévision n'est pas nécessaire pour la formation intellectuelle et spirituelle, ni pour la documentation et l'édification.

Si l'on permet à un enfant de cet âge d'assister à une émission, on veillera aux points suivants :

a) Il faut soigneusement choisir l'émission.

b) Les parents doivent être présents pour pouvoir expliquer immédiatement des points obscurs ou pour suspendre une émission peu appropriée.

c) L'enfant ne doit pas regarder la télévision passé 19 heures.

d) Un intervalle suffisant, d'une demi-heure au moins, est nécessaire entre la fin de l'émission et le moment du coucher.

4. La télévision peut entraîner des désordres psychiques. Ils peuvent être aigus et passagers, comme par exemple les insomnies partielles. Mais si l'on abuse de télévision, de sérieux troubles du développement sont pensables, parce que le monde montré à l'enfant par le petit écran ne peut présenter qu'un aspect unilatéral et limité.

Ces règles fondamentales s'appliquent aux enfants de l'âge pré-scolaire et à ceux des premières classes. Chez les enfants plus âgés, on peut faire plus libre usage de la télévision. Cependant, le grand problème qui surgit dans les familles ayant plusieurs enfants d'âge différent est celui de la discipline. L'expérience montre qu'elle est très difficile à maintenir. Car il est pratiquement impossible de tenir les petits à l'écart des émissions que regardent leurs aînés.

Solidarité mais neutralité

(C.P.S.) La « Déclaration d'ouverture» du gouvernement suisse lors du commencement des entretiens exploratoires avec la Communauté économique eu-

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER

(Langwies-Grisons)

S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS

THÉS

PRODUITS EXOTIQUES et ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine
PARIS-14e

Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

ropéenne (CEE) à Bruxelles, le 10 novembre 1970, prend valeur de document de référence. Nos représentants, les conseillers fédéraux Brugger et Graber, s'y efforcent de poser les données du problème en terme clairs, ce qui est la meilleure méthode de trouver une solution satisfaisante aussi bien logique que politique.

Dans ces conversations qui débutent, il importe d'annoncer de part et d'autre ce qui n'est plus négociable et doit être admis d'emblée par les interlocuteurs. Le déroulement des pourparlers montrera ce que les Six — ou certains d'entre eux — considèrent comme n'étant plus l'objet de discussions. La Suisse, pour sa part, n'entend pas entrer en discussion sur le principe de la neutralité politique et armée. La «Déclaration d'ouverture» lue à Bruxelles affirme à ce sujet :

« La neutralité armée permanente de la Suisse est devenue, comme on sait, une institution du droit international public ; la Commission de droit international des Nations Unies l'a expressément constaté. La Déclaration de Paris du 20 novembre 1815 a solennellement proclamé que la neutralité de la Suisse est dans les vrais intérêts de tous les Etats européens. L'article 435 du Traité de Versailles et la Déclaration de Londres du Conseil de la Société des Nations du 13 février 1920 ont constaté que la neutralité suisse constitue un engagement international pour le maintien de la paix. »

« La politique de neutralité qui s'appuie sur la volonté du peuple suisse représente également aujourd'hui un facteur d'entente et de détente. Elle a dépassé le contexte purement européen pour acquérir une signification mondiale. Elle incarne une politique de paix dans toute l'acception du terme. Le caractère prévisible de cette politique en fait un élément de stabilité dans la politique mondiale ; la limiter créerait un nouveau facteur d'insécurité. Sauvegarder la crédibilité de la neutralité restreint, par voie de conséquence, les renoncements possibles à la souveraineté nationale. La confiance du monde extérieur dans la capacité de la Suisse de maintenir sa neutralité doit être préservée. »

« Ces considérations se juxtaposent aux objectifs politiques des Communautés européennes. Ces objectifs se placent actuellement dans la perspective — et ce n'est pas là leur moindre importance — de la détente internationale et de la compréhension entre les peuples de l'ensemble du continent européen. C'est justement en tant qu'Etat neutre que la Suisse croit pouvoir remplir au mieux la tâche qui lui incombe à cet égard. L'aparence même d'un affaiblissement de la politique suisse de neutralité irait précisément à l'encontre des efforts faits en faveur de la détente. »

Ces précisions liminaires, si nettes, sont de bon augure. Elles montrent que nos négociateurs placent d'emblée la discussion sur leur véritable terrain, le politique. Nous ne sommes pas aujourd'hui à Bruxelles pour marchander un plat de lentilles. Nous ne sommes pas non plus économiquement aux abois. Nous savons qu'il faudra conscentir des sacrifices et se prêter à des accommodements, même en matière de politique et de droit internes. Mais il y a des points sur lesquels nous ne saurions céder sans abdiquer. La neutralité politique armée en est un, auquel on pourrait ajouter l'universalité de nos relations économiques.

Il ne servirait à rien à la Suisse d'établir avec la CEE des «liens particuliers» si elle devait y perdre son âme, par exemple en n'obtenant pas un pouvoir de détermination adopté aux obligations qu'elle devra assumer, ou en sacrifiant des secteurs de son économie aussi importants que ceux de l'agriculture, de l'horlogerie, des services, des assurances ou de la main-d'œuvre.

De toute manière, la négociation qui s'engage sera longue. Il faudra pour la mener de la patience et de l'imagination, et la volonté de garder toutes options ouvertes. On doit s'y engager sans préjugés ni idées préconçues, avec la volonté de faire du neuf sans brader le passé. Nous avons dans l'affaire autant à donner qu'à recevoir, mais Bruxelles ne sera pas notre Canossa. Au reste, il appartiendra au peuple de décider en dernier ressort, et il n'aura pas à le faire dans un avenir immédiat. Outre les atouts concrets que nous avons en mains, nous pouvons encore compter sur la qualité des « grands commis » qui exposent et défendent nos thèses.

René BOVEY.

Gil CARTIER
PARFUMS - CADEAUX
Remise importante pour tous les compatriotes
Nos spécialités :
Tous les parfums de grandes marques, produits de beauté, foulards et cravates haute couture, parapluies, bijouterie fantaisie et articles de cadeaux divers.
36, avenue de l'Opéra
Tél : 073-40-65

Huiles
et Graisses
" MOTUL "
Automobiles
et Industrielles
119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS
Tél. **352-29-29**

Création de la Fondation Aide Sportive Suisse

(C.P.S.) En vue d'assumer aux athlètes suisses des deux sexes des conditions techniques, sociales et professionnelles analogues à celles qui existent au niveau international pour la participation aux compétitions importantes, l'Association Nationale d'Education Physique (AN EP) et le Comité Olympique Suisse (COS) ont créé, en accord avec le Comité National pour le Sport d'Elite (CNSE) la Fondation Aide Sportive Suisse. En collaboration avec le Comité National pour le Sport d'Elite, la Fondation Aide Sportive Suisse s'est fixée comme but de rassembler les moyens financiers nécessaires pour aider les sportifs et les sportives suisses participant aux compétitions internationales et pour prendre des mesures adéquates en vue d'encourager le sport d'élite et le sport de compétition international dans notre pays. Il s'agira avant tout de compensations pour le manque à gagner consécutif à un entraînement intensif et à la participation aux importantes compétitions internationales, d'une participation aux frais d'entraînement extraordinaire, d'une prise en charge des primes complémentaires d'assurance et de contributions aux frais de massage, d'alimentation, etc...

Dans son exposé, M. W. Siegenthaler, président central de l'ANEP, et vice-président de la Fondation Aide Sportive Suisse, releva que la Fondation Aide Sportive Suisse cherche à rassembler les fonds nécessaires à l'encouragement individuel du sport d'élite, les subsides de la Société du Sport-Toto, Bâle, à l'Association Nationale d'Education Physique (ANEP) ne suffisant pas à atteindre et à maintenir, chez nos athlètes d'élite, un standard de performances qui supporte les comparaisons au niveau international. La part réservée à l'ANEP ne représente qu'un quart des bénéfices nets de la Société du Sport-Toto, le reste étant destiné à l'administration cantonale pour l'encouragement général de la culture physique chez les jeunes et les sportifs amateurs, à l'exclusion du sport de compétition international.

Ces dernières années, la part de l'ANEP s'est élevée à 3,5 millions de francs et, en 1970 pour la première fois, à 3,75 millions de francs. Depuis quelque temps, l'ANEP reçoit en outre de l'Etat, une somme de 345.000 francs par an, destinée à couvrir une partie des frais encourus par les associations sportives officielles, pour les cours qu'elles organisent. En 1970, la participation fédérale a été portée à 349.000 francs.

Annexe au service de l'agence télégraphique suisse

Grand concours d'affiches de l'Office national suisse du tourisme, organisé en collaboration avec la communauté de travail des associations suisses de graphistes dans le cadre de l'action « Art graphique d'aujourd'hui ».

Il est ouvert à tous les membres des associations suisses de graphistes et à tous les autres graphistes suisses qui exercent cette profession à plein temps. L'O.N.S.T., qui s'est toujours employé à encourager l'art de l'affiche, souhaite que ce concours donne une impulsion au renouvellement de l'affiche touristique.

Le thème : «Une Suisse jeune» permet de multiples interprétations.

Il est de nature à contribuer efficacement à renouveler l'image de la Suisse, à la rendre attirante pour les jeunes. C'est d'ailleurs à offrir en toutes saisons des « vacances actives » en Suisse à la jeunesse de tous pays que vise le nouveau programme d'action de l'O.N.S.T.

Le concours comprend deux phases : un concours général largement ouvert et un concours final, réservé aux graphistes qui auront été sélectionnés. L'O.N.S.T. met une somme de 65.000 francs à disposition pour récompenser les dix travaux sélectionnés et les meilleurs envois du concours général. Une exposition itinérante groupant les travaux primés est envisagée.

Les conditions du concours peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la communauté de travail des associations suisses de graphistes.

Du gaz soviétique pour la Suisse ?

(C.P.S.) Répondant à la petite question d'un conseiller national relative aux conversations qui ont eu lieu avec l'U.R.S.S. en vue de la livraison de gaz naturel à la Suisse, le Conseil fédéral, après avoir relevé que le gisement allemand qui alimente la Comunauté du gaz de Suisse orientale sera épuisé dans quelques années, insiste sur la nécessité de diversifier nos sources d'approvisionnement en gaz naturel.

Pour leur part, l'Autriche, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie ont déjà signé des contrats avec l'Union soviétique pour la livraison de gaz naturel russe, alors que la France est en pourparlers à ce sujet. Lorsque l'ont apprit que l'Union soviétique serait disposée à prendre contact également avec la Suisse, des discussions exploratoires furent engagées, toujours dans l'optique d'un élargissement de nos possibilités d'approvisionnement en gaz naturel, afin de déterminer si, et le cas échéant à quelles conditions, un raccordement de notre pays au système de pipelines projeté pour le ravitaillement de l'Europe occidentale en gaz naturel russe, pouvait être envisagé. Lors de ces échanges de vues, la délégation suisse ne dissimula pas qu'il s'agirait de quantités destinées à ne couvrir qu'une part limitée de nos besoins. Vu le résultat positif de ces conversations sur les

aspects fondamentaux de la question, il est envisagé de poursuivre les discussions à une date qui n'a pas encore été déterminée.

Un Suisse lauréat au Prix Noël 1970

(A.T.S.) Créé il y a quelques années pour couronner un ouvrage qui délivre un message spirituel, le Prix Noël a été attribué cette année à un auteur suisse, annoncent les Editions Labor et Fides.

Le Prix Noël 1970 a été décerné en effet à M. André Bieler, professeur aux universités de Genève et Lausanne, pour son livre « Une politique de l'espérance : de la foi aux combats pour un monde nouveau ». Dans cette œuvre préfacée par Dom Helder Camara, l'auteur traite des transformations que l'homme doit espérer en lui et autour de lui pour maîtriser le développement technologique planétaire.

Les Editions Labor et Fides S.A., à Genève, qui ont publié l'ouvrage avec les Editions Centurion, à Paris, soulignent dans leur communiqué que c'est la première fois qu'un auteur suisse se voit attribuer le Prix Noël. Le jury était notamment composé du cardinal Danielou, de Pierre-Henri Simon, de l'Académie française, de Françoise Mallet-Joris, des pères Congar et Chenu et du pasteur Hebe T. Roux de Réforme.

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : **E. BIERI**

16, rue Orfila - PARIS-20e
Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

Problèmes de la vieillesse et hospitalisation des personnes âgées

Les progrès de la médecine et de l'hygiène moderne ont contribué au prolongement de la vie humaine dans le monde et, partant, au vieillissement de la population en augmentant le nombre des individus des classes d'âge de soixante ans et plus. La Suisse n'a pas échappé à ce phénomène et en dix ans (1958-1968) la proportion des personnes âgées a passé de 9,7 % à 11,2 % de la population résidente totale pour atteindre 11,4 % en 1969.

Cette évolution des structures de la population n'a pas manqué de poser des problèmes nouveaux à la communauté : problèmes humains, sociaux, mais surtout de planification et d'économie hospitalière. En effet, outre les problèmes d'isolement, les difficultés matérielles, le désœuvrement et l'ennui consécutifs à une retraite non préparée, le problème le plus pressant que la vieillesse pose à notre société est celui de l'impotence et de la maladie nécessitant des soins suivis et une hospitalisation rendue quasiment impossible par la saturation des établissements de retraite et des hôpitaux gériatriques.

L'engorgement de ces établissements est le résultat de nombreux facteurs conjugués : carence d'une politique hospitalière concertée, insuffisance de moyens financiers, manque de personnel soignant mais également mauvais usage des possibilités existantes dû à une évolution des conditions et conceptions de la vie de famille qui tend à rejeter sur la collectivité des tâches qui relevaient autrefois de la cellule familiale et de l'individu. En effet, si par le passé il se trouvait presque toujours un membre de la famille pour prendre soin des parents âgés, les conditions de logement actuelles, le prolongement de la scolarité, la généralisation des études et de la formation professionnelle des filles et, il faut le dire, les exigeances d'une population habituée aux facilités de la société de consommation ont radicalement modifié cet état de choses. Cest ainsi que des vieillards ne nécessitant pas de soins dispensés par un personnel qualifié sont placés dans des établissements déjà saturés et occupent souvent des lits qui devraient être réservés à ceux qui en ont réellement besoin, accentuant un engorgement qui prend dans l'ensemble du pays des proportions catastrophiques.

Nos autorités fédérales et cantonales se sont saisies de ce problème. Devant les difficultés matérielles presque insurmontables — moyens financiers et délais de réalisation — pour satisfaire une demande sans cesse croissante de lits, option fut prise de retourner le problème ; parallèlement à une planification hospitalière prévoyant la construction de catégories d'établissements précis (maisons de retraite et établissements de soins pour maladies chroniques et aiguës), il fut décidé de porter l'accent sur la prévention et la prophylaxie pour décharger les établissements existants et futurs en repoussant le plus longtemps possible le moment de l'hospitalisation.

Ces mesures préventives mises en place à des degrés divers par les autorités cantonales et communales avec la collaboration des associations privées et les bonnes volontés individuelles tendent à prolonger et faciliter la vie à la maison des personnes âgées : développement des services sociaux et de médecine ambulatoire, création de services d'aide à domicile (soins, repas, entretien), mise en place de consultations juridiques et financières, création de centres de loisirs, bourse du travail, etc...

Une telle politique présente des avantages considérables. Humains tout d'abord puisqu'elle

vise à maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées en état d'indépendance et de santé physique et mentale, leur permettant de profiter pleinement du troisième âge sans être reléguées en marge de la société. Economiques enfin puisque l'on tend à une meilleure gestion des deniers publics en faisant l'économie d'une hospitalisation coûteuse.

M.N.

Conseil national : loi sur les banques et secret bancaire (synthèse)

(A.T.S.) Il ne servirait à rien de fermer nos banques aux capitaux du tiers-monde, car ils seraient alors déposés dans les pays voisins, a affirmé le conseiller fédéral Celio devant le Conseil national, lors du débat d'entrée en matière sur la révision de la loi sur les banques. Il répondait notamment à une intervention du conseiller national Ziegler, qui demandait la levée pure et simple du secret bancaire pour mettre fin à la fuite vers notre pays des capitaux du tiers-monde.

Pour M. Celio, qui admet avoir « un peu mauvaise conscience en ce qui concerne la coopération technique », le secret bancaire est cependant connu dans tous les pays, sous des formes plus ou moins atténuées.

Le rapporteur, M. Deonna, avait auparavant proposé l'acceptation du nouveau projet de loi sur les banques, soulignant qu'il visait la protection des épargnants avant toutes choses, et qu'il ne s'agissait en tous cas pas d'une loi conjoncturelle. Après l'intervention de sept députés et de M. Celio, l'entrée en matière a été acceptée tacitement.

En début de séance, les conseillers nationaux avaient liquidé les divergences qui les opposaient au Conseil des Etats en ce qui concerne la révision partielle du code pénal suisse et la révision de la loi sur la monnaie.

Succès sans précédent de l'affiche suisse au Canada

(A.T.S.) L'importante foire royale de l'agriculture de Toronto, au Canada, organise chaque année un concours international d'affiches auquel participent une trentaine de pays. Les affiches suisses qui répondent aux critères fixés par les organisateurs de la manifestation sont régulièrement présentées à ce concours par l'Office suisse d'expansion commerciale, à Lausanne.

Cet automne, le premier prix de chacune des cinq catégories d'exposition a été attribué à des affiches suisses, l'une d'elles obtenant même le grand prix de la manifestation. Les affiches primées sont celles du concours hippique de Tramelan, des vins fendant de Provins, de la bière cardinal et d'une campagne pour la protection de la nature réalisée par la « National Zeitung ».

Ce brillant palmarès témoigne de l'intérêt que suscitent au Canada les réalisations de l'industrie graphique suisse et constitue un record sans précédent.

La « caméra souriante » des reporters photographes suisses à M. Harold Wilson

(A.T.S.) La « caméra souriante » de l'Association des reporters photographes de la presse suisse a été décernée pour la première fois au Swiss Center, à Londres. Elle a été remise à l'ancien Premier ministre britannique Harold Wilson pour son amabilité envers la presse. Il a reçu une magnifique pendule et... une pipe d'Appenzell, qu'il a immédiatement bourrée puis allumée.

Trois représentants de l'ambassade de Suisse, ainsi que de nombreux représentants de la presse anglaise, de la radio et de la télévision, ont participé à cette manifestation.

500.000e brevet d'invention

(A.T.S.) Le 500.000e brevet d'invention a été décerné à Berne par le bureau fédéral de la propriété industrielle à un habitant de Dornach. Au cours d'une manifestation, plusieurs allocutions ont été présentées sur l'importance de la recherche, sur le plan suisse et le plan mondial.

M. W. Stamm, directeur du bureau fédéral de la propriété industrielle, fit tout d'abord l'historique du bureau de la propriété intellectuelle, créée en 1888. C'est le même jour que M. Paul Perret, de La-Chaux-de-Fonds, présentait la première demande de patente pour des « perfectionnements apportés à la construction de mouvements de montres de fortes dimensions ».

En 82 ans, plus de 670.000 demandes ont été présentées et 500.000 patentes accordées. Il est intéressant de constater que le 100.000e brevet a été accordé en 1923, le 200.000e en 1938, le 300.000e en 1954, le 400.000e en 1965 et le 500.000e récemment.

Après que M. Armin Riesen, secrétaire général du Département fédéral de justice et police, a apporté les félicitations du gouvernement, M. J. Voyame, vice-directeur général de l'organisation mondiale de la propriété industrielle, souligna le caractère ingénieux du Suisse, puisque quelque six mille demandes de brevets sont déposées chaque année, c'est-à-dire environ une pour mille habitants, proportion qui, nota M. Voyame, n'est atteinte dans aucun autre pays du monde. Sur le plan international, les Suisses ont déposé en 1969 plus de 25.000 demandes de brevets dans d'autres pays, ce qui, rapporté au chiffre de la population, représente plus du double de ce qu'on peut observer pour les autres pays comparables à la Suisse. « On le voit, conclut M. Voyame, dans le domaine de la propriété industrielle, ou presque ».

M. P.-J. Pointet, président du groupe suisse de l'Association internationale pour la propriété industrielle et secrétaire du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, souligna les efforts faits sur le plan international, dans le cadre de la convention de Paris, de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et sur le plan européen notamment.
Enfin, M. André Braun, président de l'Association suisse des conseils en matière de propriété industrielle, constata que près des 3/4 des 500.000 brevets décernés étaient représentés par des avocats-conseils.
C'est sous les flashs des photographes que M. Stamm remit solennellement le 500.000e brevet d'invention à M. Schatz, de Dornach, qui expliqua l'utilité de sa « découverte » dans le domaine de l'épuration des eaux.

Le Premier ambassadeur suisse détenu comme otage

(A.T.S.) C'est avec un immense soulagement que l'on a appris la libération de notre ambassadeur à Rio de Janeiro, après 40 jours de détention.
Né en 1913, M. Giovanni Enrico Bucher est originaire de Kerns (Obwald). Il fréquenta les universités de Paris et Zurich où il obtint le titre de docteur en droit. Après un séjour à Londres et deux années d'activité comme stagiaire au tribunal du district de Zurich, il obtint en 1942 le brevet d'avocat. Il entra en 1943 au service du Département politique fédéral et fut chargé de la défense d'intérêts étrangers en Afrique orientale. Par la suite, il fut successivement en poste à Bombay, à New Delhi et à Paris. En 1951, il fut transféré à Berne. De 1955 à 1959, il dirigea la légation suisse à Bagdad en qualité de chargé d'affaires A.I. et fut promu en 1957 au grade de conseiller de légation. En mars 1959, il fut transféré à la centrale où il assuma de nouvelles fonctions en qualité de 1er chef de section. Le 2 mai 1961, le Conseil fédéral le nomma ambassadeur au Nigéria. Il le désigna également en qualité d'ambassadeur pour le représenter au Cameroun, en août 1961 ; et au Tchad, en décembre 1963.
M. Bucher est ambassadeur de Suisse au Brésil depuis le 19 octobre 1965.

Il y a un siècle : l'internement en Suisse de l'armée française de l'Est

(A.T.S.) Il y aura un siècle au début de février, que l'armée française de l'Est se réfugiait en Suisse pour éviter d'être prisonnière des forces allemandes qui la pourchassaient à travers La Franche-Comté. Ce sont au total 87.000 hommes qui furent désarmés à la frontière, puis internés dans tous les cantons à l'exception du Tessin, ce qui nécessitera l'installation de 185 dépôts et infirmeries.

La convention d'internement

Ce tragique épisode de la guerre franco-allemande de 1870-1871 se déroula les 1er, 2 et 3 février à la frontière franco-suisse et plus exactement aux Verrières, près de Vallorbe et Ballaigues, le long de la vallée de Joux et à Saint-Cergues. La convention autorisant le passage en Suisse fut signée dans la nuit du 1er février aux Verrières entre le général Herzog, commandant en chef de l'armée suisse, et le général de division Clinchant, général en chef de la 1re armée française et successeur du général Bourbaki qui, dans un accès de désespoir, s'était blessé grièvement en voulant attenter à ses jours. Elle stipulait que les troupes demandant à passer en Suisse devraient déposer leurs armes, équipements et munitions et que tout ce matériel serait restitué à la France après la conclusion de la paix. On dénombra exactement le passage de 87.847 hommes dont 2.467 officiers, de 11.800 chevaux, 285 bouches à feu et 1.158 voitures diverses. 33.500 hommes et quelque 4.000 chevaux passèrent la frontière aux Verrières et 54.000 hommes et 8.000 chevaux la franchirent le long du Jura vaudois. 64.000 fusils furent déposés ainsi que des milliers d'autres armes. Partout, des comités de secours se formèrent pour s'occuper des milliers de soldats blessés ou souffrant du froid et de la faim, car l'hiver était particulièrement rigoureux (—15 degrés aux Verrières le 1er février). 1.650 internés succombèrent et reposent en terre helvétique.

Tragique rapatriement

Le rapatriement général des internés commença vers la mi-mars déjà, dès l'ouverture des préliminaires de paix. Les derniers trains quittèrent notre pays le 22 du même mois. Il ne resta plus que les malades et les convalescents qui regagnèrent leur patrie au fur et à mesure de leur rétablissement.

Le dernier jour du rapatriement général fut marqué par un tragique accident de chemin de fer survenu en gare de Colombier. Un train d'internés venant de Soleure fut acheminé sur une voie où stationnait un convoi chargé de houille. Cette erreur d'aiguillage coûta la vie à 22 hommes. Il y eut en outre 64 blessés dont 10 grièvement.

Les dépenses d'internement s'élevèrent à 12.200.000 francs de l'époque et furent réglées par le gouvernement français.

Parlant devant l'Assemblée fédérale, M. Paul Cérésole, président de la Confédération en 1873, déclara que le Conseil fédéral n'avait eu qu'à se louer des procédés de la France et de son représentant et que le séjour en Suisse de l'armée française avait créé des sentiments plus étroits de sympathie et de reconnaissance entre les deux pays.